

COMMUNE DE MERVILLE
31330

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mai 2011 A 18 H 00

L'An Deux Mille Onze

Et le Vingt Cinq Mai Deux Mille Onze à Dix Huit Heures,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Fernand BENTANAX, Maire de Merville.

Secrétaire de Séance : Monsieur Bernard TAGNERES.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : Fernand BENTANAX, Jean-François HACHE, Chantal AYGAT, Patricia POUTREL, Jean-François LARROUX, Marie-Thérèse TRECCANI, Guy GENDRE, Bernard TAGNERES, Myriam DAVID, Roger MARTY, Patricia NAVERI, Gilles MARTIN, Yves VERSAPUECH, Nicole SUDRES, Marie-Claude LEFEVRE, Eric SANTAMANS, , Julien COLTRO

Etaient absent, excusés :

Jean-Luc FOURQUET, Cécile LABORDE, Geneviève PONDICQ, Laure GIRAUD

Ayant donné procuration :

- Marie-Line FAURIE donne procuration à Patricia NAVERI
- Anne-Marie DURRIS donne procuration à Jean-François HACHE
- René BEGUE donne procuration à Yves VERSAPUECH
- Thierry VIGNOLLES donne procuration à Gilles MARTIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

❖ Monsieur le Maire ouvre la séance expose l'ordre du jour suivant et propose la modification de l'ordre du jour concernant 2 points à rajouter dans le domaine des Ressources Humaines, à savoir :

- Création d'un contrat soumis au droit administratif de catégorie A
- Création de deux postes d'agents de maitrise

Et 1 point à rajouter dans le domaine des Affaires Générales, à savoir :

- Prêt de véhicules aux associations de la commune

I - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 Avril 2011.

II - FINANCES

- Décision modificative : Ajustement de subventions.

III - ENFANCE - JEUNESSE

- Demande de subventions :
 - CAF ;
 - Conseil Général.
- Dispositif « Temps Libre Prévention Jeunesse » - Demande de subvention auprès du Conseil Général.

IV - RESSOURCES HUMAINES

- Création d'un poste d'Agent non titulaire saisonnier en catégorie A à temps complet ;
- Création d'un poste d'Attaché Territorial Titulaire à temps complet ;
- Création de deux postes d'Adjoint Technique non titulaire ;
- Création de quatre postes d'adjoint d'animation non titulaire.

V - AFFAIRES GENERALES

- Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal pour le transport des personnes âgées.
- Avis sur le projet d'exploitation d'un élevage de poules pondeuses sur le territoire de la Commune de Grenade.
- Création d'une troisième licence de taxi.

VI - QUESTIONS DIVERSES

I - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 Avril 2011.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

II – FINANCES

Objet : Modification suite contrôle Budget par le percepteur. Attribution de subvention exceptionnelle

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 001-0 : Solde d'exécution d'inv. reporté		1.00 E
TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		1.00 E
D 020-0 : Dépenses imprévues Invest		1.00 E
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest		1.00 E
D 022-0 : Dépenses imprévues fonctionnemen		40.00 E
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct		40.00 E
D 2313-0 : Immos en cours-constructions		10 549.00 E
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		10 549.00 E
D 2313-02 : Immos en cours-constructions	10 549.00 E	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 549.00 E	

D 657406-025 : SUBV.CLUB ARC EN CIEL		300.00 E
D 657408-025 : SUBVENTION FOYER RURAL		500.00 E
D 657410-025 : SUBVENTION ECOLE DE MUSIQUE		1 300.00 E
D 657455-025 : SUBV.AMALGAN		460.00 E
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	1 300.00 E	1 260.00 E
R 2802-0 : Frais documents d'urbanisme		2.00 E
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		2.00 E

III/ ENFANCE-JEUNESSE

▪ Demande de subvention – C.A.F

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de l'aménagement de la Maison des Jeunes, il convient de réaliser des travaux de rénovation et de mise aux normes du bâtiment.

L'ensemble du projet représente un coût de 42 664,67€ HT.

Il précise qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve le projet d'aménagement de la Maison des Jeunes pour un montant de 42 664,67€ HT.
- Sollicite une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales.

▪ Demande de subvention – Conseil Général

La demande de subvention auprès du Conseil Général sera réalisée après avoir pris possession de plusieurs devis correspondant au montant des travaux.

▪ Dispositif « Temps Libre Prévention Jeunesse »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du développement de la politique jeunesse, la commune peut adhérer au dispositif « Temps Libre Prévention Jeunesse » piloté par le Conseil Général de la Haute-Garonne. Ce dispositif permet d'accompagner les initiatives locales visant à :

- développer une dynamique d'intégration sociale
- aller dans le sens d'un aménagement et d'une mise en valeur du temps libre.
- Rééquilibrer au bénéfice du milieu rural ou semi-urbain les moyens d'intervention.

Il s'adresse aux jeunes de 10 à 16 ans et pourrait s'inscrire en complémentarité des actions déjà portées par le Service Enfance & Jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité moins 1 vote contre et 1 abstention :

- Approuve l'adhésion de la commune au dispositif « Temps Libre Prévention Jeunesse »
- Sollicite une subvention du Conseil Général de la Haute-Garonne pour un montant de 1431,10€

IV/ RESSOURCES HUMAINES

- **Création de postes :** **Agent Technique saisonnier à temps complet non titulaire à durée déterminée**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer 2 emplois saisonniers d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide la création de ces emplois :
 - . Emploi : adjoint technique 2^{ème} classe
 - . Fonctions : maintenance de centre de loisirs
 - . Nombre : 2
 - . Temps de travail : complet
 - . Nature juridique : contrat saisonnier de droit public
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget général de la collectivité section fonctionnement, chapitre 012

Agent d'Animation à temps complet non titulaire pour juillet et août 2011

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer 4 emplois saisonniers d'adjoint d'animation à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide la création de ces emplois :
 - . Emploi : adjoint d'animation
 - . Fonctions : animation
 - . Nombre : 4
 - . Temps de travail : complet
 - . Nature juridique : contrat saisonnier de droit public
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget général de la collectivité section fonctionnement, chapitre 012

- **Création d'un poste d'Agent non titulaire saisonnier en catégorie A à temps complet**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les besoins de l'Administration Générale nécessitent le recrutement de compétences adaptées.

Dans l'attente du recrutement d'un Attaché Territorial avec l'assistance du Centre de Gestion de la Haute-Garonne, il convient de procéder à un recrutement pour la période transitoire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'en application des dispositions de l'alinéa 2 l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

- Il est possible de recruter un agent non titulaire sur les bases suivantes :

- période de travail : du 30 mai 2011 au 01 septembre 2011
- emploi : Attaché Territorial
- niveau de recrutement : catégorie A
- temps de travail : Temps complet
- Indice brut de rémunération : 718
- nature juridique de l'acte de recrutement : Contrat de travail saisonnier

- Il conclut que les crédits correspondant à cette embauche ont été inscrits au budget général 2011, chapitre 012
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins 2 abstentions :
 - Accepte les propositions ci-dessus.
 - Charge Monsieur le Maire de leur application.

▪ **Création d'un poste d'Attaché Territorial titulaire à temps complet**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les besoins de l'Administration Générale nécessitent le recrutement de compétences adaptées.

Il précise qu'une mission a été confiée au centre de gestion de la Haute Garonne pour le recrutement d'un Attaché Territorial afin d'exercer les fonctions de Directeur Général des Services. Il fournit à l'assemblée délibérante les conclusions du jury de recrutement préparées par le centre de gestion (cf document ci-joint). Dans ce contexte, Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que compte tenu :

- des conclusions du jury de recrutement,
- de la nature des fonctions qui nécessitent des connaissances techniques particulières,
- des besoins de services car la commune fonctionne difficilement depuis le départ de l'ancienne DGS au mois de février

la commune recrutera un agent non titulaire qui occupera les fonctions de Directeur Général des Services sur les bases des dispositions de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

- Les conditions de ce recrutement sont les suivantes :
 - période de travail : du 18 juillet 2011 au 17 juillet 2014
 - cadre d'emploi : Attaché Territorial
 - niveau de recrutement : catégorie A
 - temps de travail : Temps complet
 - Indice brut de rémunération : 718
 - nature juridique de l'acte de recrutement : contrat de travail de droit public
- Il conclut que les crédits correspondant à cette embauche ont été inscrits au budget général 2011, chapitre 012 et seront inscrits aux budgets des exercices suivants.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins 2 abstentions :
 - Accepte les propositions ci-dessus.
 - Charge Monsieur le Maire de leur application.

▪ **Création d'un poste d'Attaché Territorial**

Vu la délibération en date du 18 juin 2010 portant création d'un poste d'attaché territorial pour une durée de 3 ans,

Vu la déclaration de vacance de poste en date du 07 juin 2011.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un contrat de travail avait été signé avec un agent contractuel pour exercer les missions de Responsable des Services Urbanisme de la commune au 1^{er} échelon pendant une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2010. Ce contrat arrive à échéance le 30 juin 2011. Il explique que l'agent donne entière satisfaction dans l'exercice de ses fonctions et qu'elle a acquis des compétences et une bonne connaissance des dossiers traités dans la commune, ainsi qu'une maîtrise de l'espace communal. Par ailleurs, il précise que le maintien de cet agent pour exercer ces fonctions

répond à de réels besoins de service. Il propose donc de signer un avenant au contrat initial avec le même agent, lui permettant ainsi de prolonger son contrat de 2 ans à compter du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2013, sur grille indiciaire équivalent au 2^{ème} échelon d'attaché territorial, Indice Brut 423.

- Il soumet sa proposition au vote de l'assemblée délibérante sur les bases suivantes :
 - période de travail : du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2013
 - emploi : Attaché Territorial
 - niveau de recrutement : catégorie A
 - temps de travail : Temps complet
 - Indice brut de rémunération : 423
 - nature juridique de l'acte de recrutement : Avenant au contrat de travail de droit public
- Il conclut que les crédits correspondant sont inscrits au budget général 2011, section fonctionnement, chapitre 012
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - Accepte les propositions ci-dessus.
 - Charge Monsieur le Maire de leur application.

▪ **Création de deux postes d'Agents de Maîtrise**

Un poste d'Agent de Maîtrise étant vacant, Il est nécessaire de créer un seul poste pour les deux agents des Services Techniques.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent d'agent de Maîtrise territorial à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité et une abstention

- décide que les effectifs du personnel de la collectivité sont à compter du 1^{er} août 2011 complétés ainsi qu'il suit :
 - Emploi : agent de maîtrise
 - Fonctions : entretien du parc automobile
 - Nombre : 1
 - Temps de travail : complet
 - Nature juridique : changement de grade par mutation interne
- charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement du nouvel agent ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget général de la collectivité section fonctionnement, chapitre 012

VI/ AFFAIRES GENERALES

▪ **Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées nous fait part du souhait des communes de « SALEICH et SOUEICH » d'adhérer au sein du syndicat.

Conformément aux principes d'Intercommunalité, les conseils municipaux des communes membres du SITPA doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion de ces nouvelles communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion des communes de SALEICH et SOUEICH au S.I.T.P.A.
- **Avis sur le projet d'exploitation d'un élevage de poules pondeuses sur le territoire de la commune de Grenade-sur-Garonne**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'au vue de la demande d'autorisation d'exploiter un élevage de poules pondeuses sur le territoire de la commune de Grenade-sur-Garonne, lieu dit « Roumagnac » présenté par l'EARL de ROUMAGNAC, la commune de Merville, comprise dans le périmètre de trois kilomètres, doit donner son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise l'exploitation de l'élevage de poules pondeuses sur le territoire de la commune de Grenade-sur-Garonne.
- **Création d'une troisième licence de taxi**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par arrêté du 14 novembre 2003, la commune a décidé que le nombre de taxis autorisés à exercer sur le territoire est fixé à trois. Deux licences ont, à ce jour, été accordées.

Une demande étant faite par le requérant inscrit en premier rang sur le registre des nouvelles autorisations, il convient aujourd'hui, au vu de l'accroissement de la population, d'autoriser la création de la troisième licence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la création de la troisième licence de taxi sur la commune de Merville
- **Prêt de véhicules aux Associations**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Municipalité dispose d'un minibus pour le transport des personnes et d'un véhicule financé par les annonceurs publicitaires. Le déplacement des différentes Associations justifie la mise à disposition de ces véhicules.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la possibilité de mettre à disposition les véhicules

VII/ QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire remercie les présents et lève la séance à 19h55.

Monsieur Jean-François LARROUX invite l'ensemble du Conseil Municipal à visiter au Bois de Bayler, le projet du Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants sur l'Environnement « Rencontre avec Dame Nature ».